Les méandres de l'Helpe Majeure

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Visorando

Trace n° 1584401

En dehors de sa longueur et de quelques passages boueux aux ornières profondes, ce parcours ne présente pas de difficultés techniques. Il vous permettra de découvrir le bocage avesnois et vous ramènera par l'ancienne voie ferrée départementale aménagée en axe de randonnée toute discipline.

Durée	6h	**Difficulté**	Difficile
Distance	40,00 km	**Retour point de depart**	Oui
Dénivelé positif	176 m	**Activité**	Cheval
Dénivelé négatif	171 m	**Commune**	Beaufort (59330)
Point haut	221 m	**Région**	Avesnois
Point bas	143 m		

Parc naturel régional de l'Avesnois

Description

Départ à Beaufort, Église de l'Assomption

(**D/A**) Dos à la mairie, prenez à droite et tout de suite à droite la Ruelle Joyeuse. Au croisement (oratoire en pierre bleue), faites un rapide crochet gauche-droite. Poursuivez le long du Chemin d'Avesnes, à travers bocage et champs. Continuez toujours tout droit sur ce GR® de Pays de l'Avesnois balisé Jaune et Rouge.

(**1**) Au croisement, poursuivez en face sur le Vieux Grand Chemin et traversez le Bois le Roi (attention à la barrière à l'entrée et sortie du bois). Le chemin change de nom et s'appelle ensuite Les Vingt. Continuez tout droit jusqu'à la Chapelle Saint-Antoine.

(**2**) Prenez à gauche et suivez la Ruelle Painchart. Dirigez-vous vers la Place de l'Église de Floursies en prenant la 1ère à gauche et ensuite à droite, admirez également la Fontaine Saint-Éloy du XVIe siècle où les chevaux pourront s'abreuver.

(**3**) Empruntez 2 fois à gauche la Rue du Calvaire.

(**4**) Au niveau de l'oratoire, prenez à droite, laissez à droite l'Impasse du Vivier puis traversez la D33 **avec prudence** et poursuivez en face.

(**5**) Arrivé au croisement avec le Vieux Grand Chemin, prenez à gauche en direction de Semousies jusqu'à rencontrer une route (Rue de la Cense) que vous empruntez sur la gauche pour rejoindre l'église (1672).

(**6**) Tournez à droite sur la Place Lucien Cayeux qui devient la Rue de Flaumont. Poursuivez tout droit jusqu'à la D962.

(**7**) Traversez et poursuivez en face sur le GR® de Pays de l'Avesnois en direction de Notre-Dame du Bois. Filez toujours tout droit en profitant des bas-côtés herbeux et de la vue sur le vallon.

(**8**) Bifurquez à droite à angle droit et passez la chapelle.

(**9**) Tournez à gauche.

(**10**) Au croisement, prenez à gauche, passez le Ruisseau de Bas-Lieu et devant la Ferme à Cailloux. Arrivé à l'intersection, tournez à gauche vers la Ferme à Briques.

(**11**) Virez ensuite dans la 1ère à droite.

(**12**) Arrivé au carrefour de la voie communale du Chauffour, prenez à gauche puis à droite dans la Rue de la Mairie et dirigez-vous vers l'église de Flaumont-Waudrechies en contournant la mairie. Effectuez un rapide crochet droite-gauche et continuez Rue de l'Église

(**13**) Prenez la 1ère à droite, passez l'Helpe Majeure et admirez le moulin à eau. Laissez deux chemins à droite.

Points de passages

D/A Beaufort, église de l'Assomption
N 50.214418° / E 3.961923° - alt. 169 m - km 0

1 Vieux Grand Chemin
N 50.199074° / E 3.96092° - alt. 198 m - km 1.81

2 Chapelle Saint-Antoine
N 50.180649° / E 3.960692° - alt. 192 m - km 3.88

3 Rue du Calvaire
N 50.180785° / E 3.968034° - alt. 186 m - km 4.76

4 Oratoire
N 50.179745° / E 3.970914° - alt. 192 m - km 5

5 Croisement, à gauche
N 50.170044° / E 3.961735° - alt. 192 m - km 6.32

6 Place Lucien Cayeux
N 50.163792° / E 3.961588° - alt. 188 m - km 7.09

7 Traversée de la D962
N 50.156403° / E 3.965737° - alt. 205 m - km 7.98

8 Bifurcation à droite
N 50.14421° / E 3.968785° - alt. 199 m - km 9.36

9 Croisement, à gauche
N 50.13953° / E 3.955091° - alt. 185 m - km 10.62

10 Croisement, à gauche
N 50.131685° / E 3.956135° - alt. 167 m - km 11.58

11 Ferme à Briques
N 50.132795° / E 3.962873° - alt. 179 m - km 12.12

12 VC du Chauffour, à gauche
N 50.1278° / E 3.966004° - alt. 156 m - km 12.73

Copie, vente et diffusion interdites - cmmhqFfC

(**14**) Empruntez la première à gauche, la voie communale du Déversoir.

(**15**) Prenez de nouveau à gauche. Vous admirez les méandres de l'Helpe Majeure. Continuez jusqu'à la route départementale (Rue d'Avesnelles).

(**16**) Suivez-la sur votre gauche, vous vous dirigez vers Sémeries. Laissez deux chemins à droite.

(**17**) À l'intersection, poursuivez sur la route de gauche, Rue de Brode et prenez ensuite la 1ère à gauche, Rue de la Mairie.

(**18**) Arrivé au village de Sémeries, tournez à droite dans la Rue de Ramousies (D133).

(**19**) Virez à gauche juste avant le cimetière puis empruntez la 1ère à gauche (ancienne voie ferrée). Jolie vue plongeante sur le cours d'eau.

(**20**) Au carrefour, poursuivez en face. Longez la Belleuse et continuez toujours tout droit.

(**21**) À la station d'épuration, effectuez un crochet droite-gauche sur le Chemin du Catiau. Laissez plus loin un chemin à droite.

(**22**) Au carrefour de la Jonquière, virez à gauche et suivez la route qui tourne à gauche. Passez Le Catiau pour arriver à l'église de Felleries et à la D104. Prenez à droite puis tout de suite à gauche Rue du Cimetière. Laissez un chemin à droite puis un autre à gauche. Passez le lieu-dit Large des Batteries.

(**23**) Au carrefour en Y, prenez à droite le Chemin de la Large Batterie.

(**24**) Au carrefour de la Croix des Fusillés, suivez en face le Chemin Collet puis tournez à gauche sur le Chemin Courbet.

(**25**) Prenez à droite vers le centre de Beugnies puis la 1ère à gauche, Rue de l'Église. Laissez à gauche la Rue du Courtil et poursuivez vers l'église.

(**26**) Arrivé à la D962, prenez à droite puis de suite à gauche sur le Chemin du Chauffour.

(**27**) Au bout de celui-ci, tournez à droite puis empruntez la Rue de Dourlers. Allez tout droit jusqu'à la D80.

(**28**) Prenez à gauche la D80, pour emprunter rapidement à gauche la Voie Verte, l'ancienne voie ferrée en direction de Dimont. Rejoignez la Route de Wattignies.

(**29**) Poursuivez tout droit.

(**30**) Au carrefour, allez en face.

(**31**) Au carrefour de la D155 (Rue du Stordoir), poursuivez en face.

(**32**) Passez le Pont des Bêtes, laissez à gauche la Rue du Pont des Bêtes et prenez de suite à gauche en longeant la Solre. Continuez tout droit

(**33**) Quittez la voie ferrée par la gauche et prenez Rue de la Gare à la vue de la gare d'Obrechies.

(**34**) Prenez à droite Rue d'Obrechies, passez l'église de Damousies.

(**35**) Prenez à droite Rue de Maubeuge, puis tout de suite à gauche Place Léon Couture. Tournez ensuite à gauche sur la Rue de Beaufort.

(**36**) À la sortie de Damousies, empruntez le Chemin d'Hautmont à droite. Gardez la droite au carrefour en Y, passez sous la ligne haute tension et continuez toujours tout droit.

(**37**) Arrivé Rue de Beaufort, poursuivez en face sur le chemin, passez devant le Champ de Loup et continuez en face jusqu'au Chemin du Bourdiau.

(**38**) Tournez à gauche, continuez sur Vergeonvau.

(**39**) À la route, tournez à droite sur la Rue de Bérimont, passez le lieu-dit Marlière puis prenez à droite sur le Chemin de Ferrière-la-Petite en direction de Beaufort.

(**40**) Au croisement du Chemin de Ferrière-la-Petite avec le Chemin du Parc, tournez à gauche sur la Rue Georges Clemenceau. À l'intersection avec la Grande Rue, poursuivez en face légèrement sur la gauche. Au bout, tournez à droite sur la Rue Victor Hugo et reprenez tout de suite un chemin à gauche. Au bout de celui-ci, tournez à gauche sur la Rue Pasteur et rejoignez l'église et le point de départ (**D/A**).

- **13 Église. Traverser l' - Helpe Majeure (rivière) - Belgique - Affluent de la Sambre**
  N 50.125491° / E 3.968645° - alt. 154 m - km 13.15
- **14 Voie communale du Déversoir**
  N 50.122712° / E 3.965593° - alt. 150 m - km 13.55
- **15 Bifurcation à gauche**
  N 50.12037° / E 3.972271° - alt. 153 m - km 14.17
- **16 Rue d'Avesnelles, à gauche**
  N 50.116726° / E 3.992069° - alt. 155 m - km 15.81
- **17 Rue de Brode**
  N 50.115402° / E 3.999714° - alt. 162 m - km 16.41
- **18 Sémeries**
  N 50.119882° / E 4.00052° - alt. 154 m - km 17.05
- **19 Cimetière, à gauche**
  N 50.120807° / E 4.006244° - alt. 155 m - km 17.5
- **20 Carrefour, en face**
  N 50.12306° / E 4.003803° - alt. 159 m - km 17.82
- **21 Station d'épuration**
  N 50.137714° / E 4.016972° - alt. 171 m - km 19.79
- **22 La Jonquière**
  N 50.139721° / E 4.022996° - alt. 175 m - km 20.32
- **23 Y, à droite**
  N 50.14649° / E 4.017966° - alt. 196 m - km 21.27
- **24 Carrefour de la Croix des Fusillés**
  N 50.155643° / E 4.013572° - alt. 216 m - km 22.34
- **25 Croisement, à droite vers l'église**
  N 50.160072° / E 4.014024° - alt. 196 m - km 22.9
- **26 D962**
  N 50.163212° / E 4.014671° - alt. 189 m - km 23.28
- **27 Rue de Dourlers**
  N 50.169949° / E 4.015445° - alt. 191 m - km 24.09
- **28 D80, à gauche**
  N 50.171719° / E 4.027219° - alt. 173 m - km 24.99
- **29 Route de Wattignies**
  N 50.177509° / E 4.01946° - alt. 167 m - km 25.9
- **30 Carrefour, en face**
  N 50.183262° / E 4.019996° - alt. 161 m - km 26.54

Copie, vente et diffusion interdites - cmmhqFfC

- **31 Rue du Stordoir, en face**
  N 50.200058° / E 4.026832° - alt. 160 m - km 28.55
- **32 Pont des Bêtes - Solre (rivière) - Affluent de la Sambre**
  N 50.208172° / E 4.03376° - alt. 150 m - km 29.62
- **33 Rue de la Gare**
  N 50.217522° / E 4.023868° - alt. 144 m - km 30.93
- **34 Rue d'Obrechies**
  N 50.217524° / E 4.021232° - alt. 144 m - km 31.13
- **35 Rue de Maubeuge**
  N 50.218857° / E 4.015528° - alt. 146 m - km 31.58
- **36 Chemin d'Hautmont**
  N 50.21947° / E 4.010777° - alt. 158 m - km 31.99
- **37 Rue de Beaufort, en face**
  N 50.231995° / E 3.990493° - alt. 153 m - km 34.07
- **38 Vergeonvau.**
  N 50.23909° / E 3.973909° - alt. 180 m - km 35.58
- **39 Route, à droite**
  N 50.226746° / E 3.979793° - alt. 171 m - km 37.05
- **40 Rue Georges Clemenceau**
  N 50.219746° / E 3.971469° - alt. 182 m - km 38.35

D/A Beaufort, église de l'Assomption
N 50.214414° / E 3.961864° - alt. 169 m - km 40

Informations pratiques

Vous rencontrerez tout le long du parcours des cours d'eau, les abords y étant difficiles, munissez-vous d'une « vache à eau » pour abreuver les chevaux.
Certains points de départ peuvent se faire d'une place publique, veillez à respecter ce lieu et à le laisser propre.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Orange.

A proximité

MusVerre de Sars-Poteries
http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...

Musée des bois jolis de Felleries
http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...

Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-les-meandres-de-l-helpe-majeure/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - cmmhqFfC

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

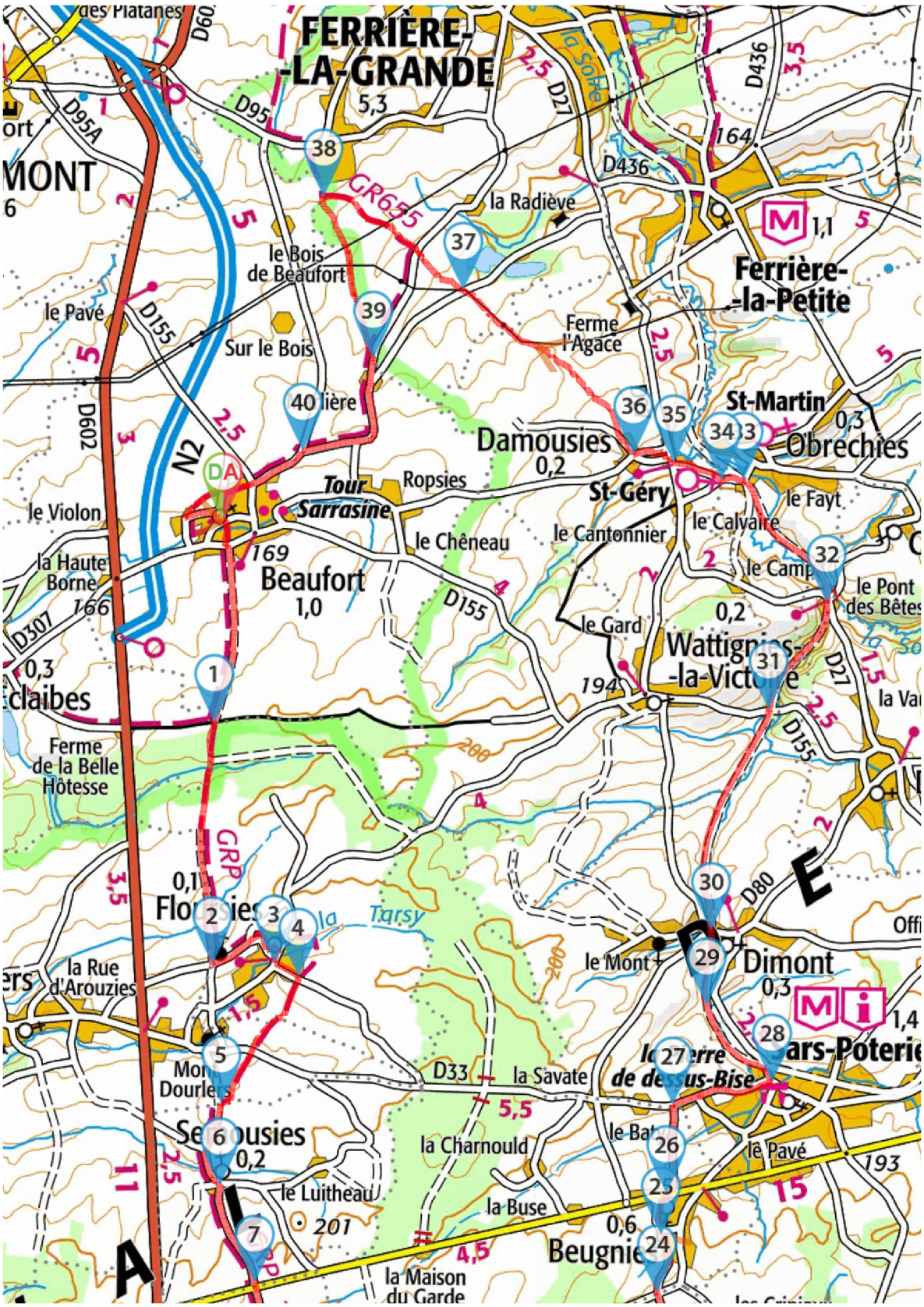

©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

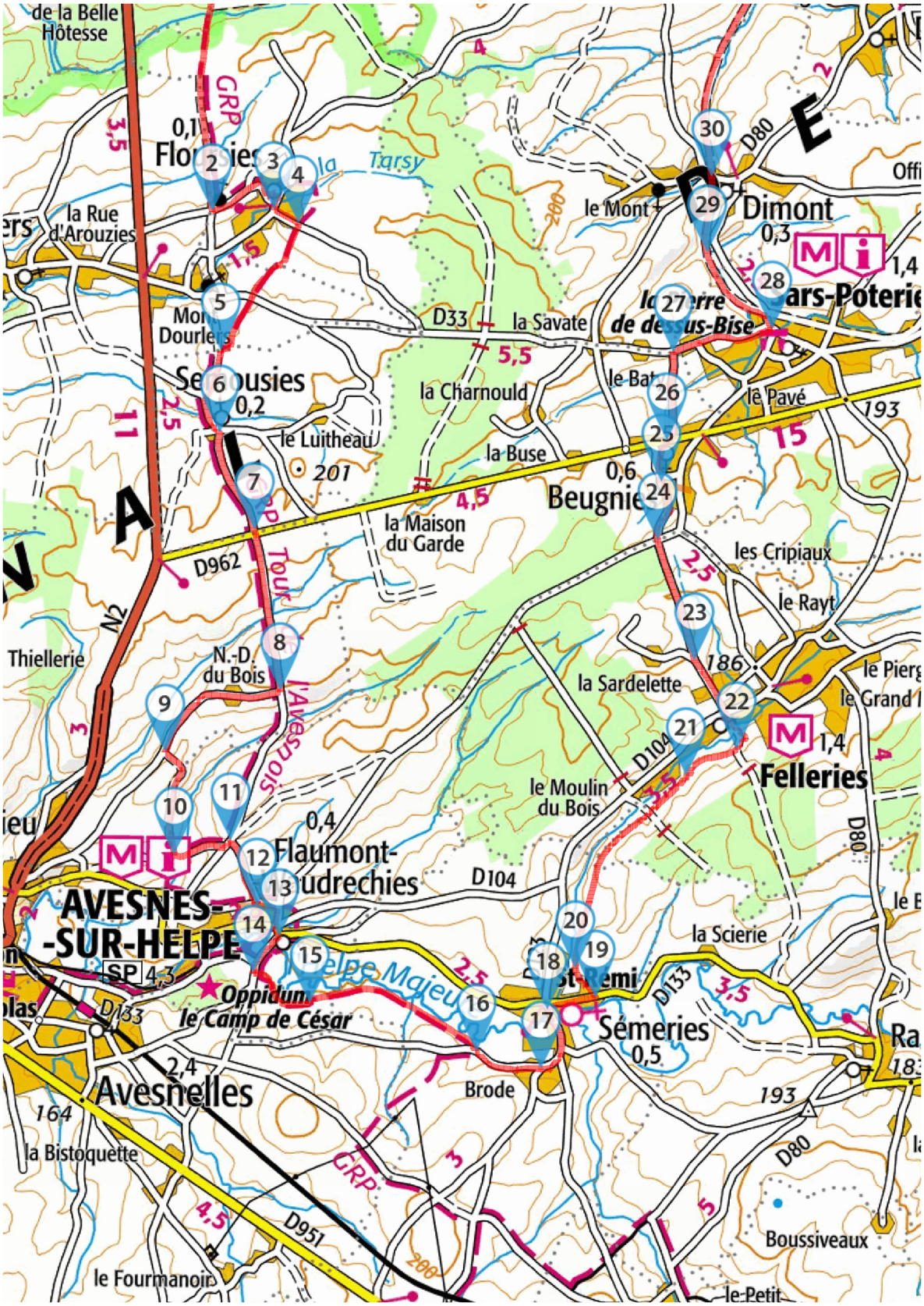

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - cmmhqFfC

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

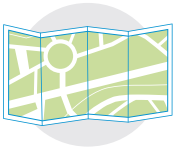

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

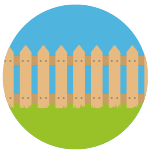

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

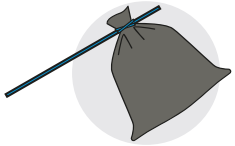

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

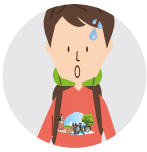

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.